



PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Afin de respecter les dernières évolutions législatives et d'intégrer de nouveaux projets d'aménagement sur la commune, le Conseil Municipal de La Chaize le Vicomte a prescrit la Révision du PLU par délibération le 1er juin 2021

QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME ?

Le PLU est un document d'urbanisme qui définit, à partir d'un diagnostic, un projet de territoire traçant les grandes orientations de la commune en matière de logement, d'espaces publics, de développement économique, d'environnement... pour les 10 ans à venir.

Il permettra de gérer l'aménagement et l'évolution du territoire, entre espaces à développer et espaces à préserver. Ce document de planification est encadré par les lois et documents de portée supérieure (SCOT, PLH, PDU, Plan climat...etc).

QUEL EST SON CONTENU ?

> UN RAPPORT DE PRÉSENTATION

Il correspond à un état des lieux urbain et environnemental du territoire menant à l'identification des grands enjeux pour la commune.

> UN PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Il définit, à partir des enjeux identifiés, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune pour les 10 prochaines années.

> DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Elles définissent les actions nécessaires pour l'aménagement de secteurs stratégiques (habitat, activités, équipements...).

> UN RÈGLEMENT & UN ZONAGE

Ils définissent les droits à construire de chaque terrain à travers un ensemble d'articles déclinés sur des zones différenciées par leurs vocations (zones urbaine, à urbaniser, agricole, naturelle).

> LES ANNEXES

Elles contiennent notamment les servitudes d'utilité publique, les plans des réseaux...

LES GRANDES ÉTAPES DE LA RÉVISION DU PLU

Sept. 2022 - Mars 2023
Diagnostic territorial

Décembre 2023 - Novembre 2024
Orientation d'Aménagement et de Programmation
Règlements écrit et graphique

Mai 2025 - Juin 2025
Approbation du PLU

Avril 2023 - Mars 2024
Projet d'Aménagement
et de Développement Durables

Avril 2024 - Avril 2025
Du projet de PLU arrêté à l'approbation
(Consultation des Personnes Publiques Associées
et Enquête Publique)

COMMENT PARTICIPER ?

La concertation consiste à associer les habitants et usagers du territoire tout au long du processus de Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune à travers :

- > L'affichage de la délibération,
- > L'organisation d'une réunion publique au minimum avec les Vicomtais,
- > La communication sur le projet à travers la parution d'articles dans le bulletin communal ainsi que sur le site web de la commune,
- > L'exposition de panneaux en mairie,
- > La mise à disposition des habitants d'un registre de concertation, destiné à recueillir les observations de la population durant toute la procédure, en mairie, pendant les heures d'ouvertures habituelles.